

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 34 de cet article, substituer au mot :

« prévu »

le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination et de correction d'une erreur matérielle.